Informations de base

1994/2150(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
L'emploi en Europe. Rapport annuel 1994 **Subject** 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chomage	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission pour avis**	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	THEONAS Ioannis (GUE/NGL)	02/02/1995
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/09/1994	Publication du document de base non-législatif	COM(1994)0381	Résumé
16/12/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/05/1995	Vote en commission		Résumé
24/05/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0122/1995	
12/07/1995	Débat en plénière		
14/07/1995	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2150(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/4/06039

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0122/1995 JO C 166 03.07.1995, p. 0003	24/05/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0374/1995 JO C 249 25.09.1995, p. 0198-0208	14/07/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1994)0381	14/09/1994	Résumé

L'emploi en Europe. Rapport annuel 1994

1994/2150(COS) - 14/07/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. MENRAD (PPE,D), le Parlement engage de nouveau la Commission, le Conseil et les Etats membres à prendre des mesures visant à renforcer le développement économique de la Communauté qui passe par le renforcement de la politique de concurernce, la création d'un climat favorable aux entreprises (en particulier les PME) et aux investissements créateurs d'empois, le développement et le financement de technologies de pointe et de la recherche, la réalisation des grands réseaux, l'aide à la production préservant l'environnement et la participation adéquate des partenaires sociaux. Il considère comme un préalable, la création de mesures visant à permettre à tous une formation tout au long de la vie. Il demande, en outre, que les Etats membres et les autorités régionales de l'Union prennent des mesures visant à encourager le travail à temps partiel, l'interruption de l'activité professionnelle, le congé payé destiné à encourager le perfectionnement professionnel et d'autres formes de réduction du temps de travail. Il estime qu'une réduction du temps de travail peut améliorer la situation de l'emploi dans certains secteurs, même si cela ne doit pas être considéré par l'Union comme la panacée en matière d'emploi. Il se prononce ainsi en faveur d'un réaménagement ou, selon le cas, d'une réduction de la durée générale du travail afin que les demandeurs d'emploi puissent plus facilement trouver du travail. Cependant, le PE reconnaît qu'une réduction de la durée du travail ne peut engendrer à elle seule la création d'emplois espérée. Parallèlement, le Parlement se prononce en faveur de l'octroi temporaire d'aides relatives aux coûts salariaux pour les employeurs qui s'emploient réellement à la réintégration deschômeurs de longue durée sur le marché de l'emploi. Il estime que les Etats membres doivent prendre de nouvelles mesures pour réduire l'imposition du travail et des coûts de main-d'oeuvre indirects (en particulier pour la main-d'oeuvre moins qualifiée). Le Parlement souligne enfin l'urgente nécessité de définir une politique européenne en matière d'immigration afin de combattre efficacement l'immigration illégale et son exploitation sur le marché de l'emploi.

L'emploi en Europe. Rapport annuel 1994

1994/2150(COS) - 14/09/1994 - Document de base non législatif

Ce rapport de la Commisison porte sur l'emploi en Europe en 1994. Selon ce document, après 3 années de récession, de faible création d'emplois et d'augmentation du chômage, les perspectives de l'économie européenne semblent devenir plus favorables. Les signes d'une reprise de la production seraient visibles et la montée du chômage semblerait arrêtée dans la plupart des pays de la Communauté. Toutefois, cette évolution encourageante ne signifierait pas que le problème posé par le niveau excessif du chômage soit près d'être résolu, et moins encore que la Communauté ait définitivement surmonté son incapacité à créer un nombre suffisant d'emplois pour occuper tous ceux qui souhaiteraient travailler, qu'ils soient ou non enregistrés comme chômeurs. La Communauté est et restera donc confrontée au problème du chômage jusqu'à la fin du siècle. L'idée phare de ce rapport est que le caractère durable de la croissance et sa capacité d'engendrer des emplois dépendent en partie de la poursuite de la croissance mondiale et de la mesure dans laquelle les problèmes structurels identifiés dans le Livre Blanc "Croissance, Compétitivité, Emploi" seront surmontés (absence de coordination entre les politiques économiques des Etats membres, manque de flexibilité des marchés du travail, insuffisance de l'investissement dans l'éducation et la formation). La stratégie proposée par le Livre Blanc pour lutter contre le chômage repose sur 2 grands axes: - renforcer la croissance grâce à une meilleure coordination des politiques économiques nationales; - parvenir à un modèle de production reposant davantage sur l'emploi. Cette double stratégie incombe aux Etats membres. Mais la Commission peut assumer une tâche importante qui consiste à fournir des informations et des analyses sur l'évolution de l'emploi dans la Communauté. C'est notamment l'objet du présent rapport qui : - dans sa première partie, expose toute la dimension du problème de l'emploi dans l'Union (nombre de chômeurs, évolution et perspective quantitative du chômage, etc.); - dans sa deuxième partie étudie les principaux domaines d'action pour agir sur le marché du travail dans l'optique du Livre Blanc (changements dans la durée du travail, coûts du travail, etc.); - et dans sa troisième partie, passe en revue les progrès enregistrés dans les Etats membres en ce qui concerne le programme d'action esquissé dans le Livre Blanc.